

SE CONNECTER AU WIFI AVOCAT EN JURIDICTION

GUIDE A DESTINATION DES AVOCATS

SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

<u>Le programme Procédure Pénale Numérique (PPN)</u>	p.3
<u>Se connecter au réseau « WIFI-PPN-AVOCAT »</u>	p.4
<u>Le support « E-assistance »</u>	p.7
<u>Foire aux questions</u>	p.7

Le programme Procédure Pénale Numérique (PPN)



Le programme de la "Procédure Pénale Numérique" (PPN), initié en 2018 par les ministères de l'Intérieur et de la Justice, a pour principal objectif de rendre la justice pénale plus efficace en la modernisant grâce à l'abandon du papier et de la signature manuscrite, depuis la plainte jusqu'à l'exécution de la peine.

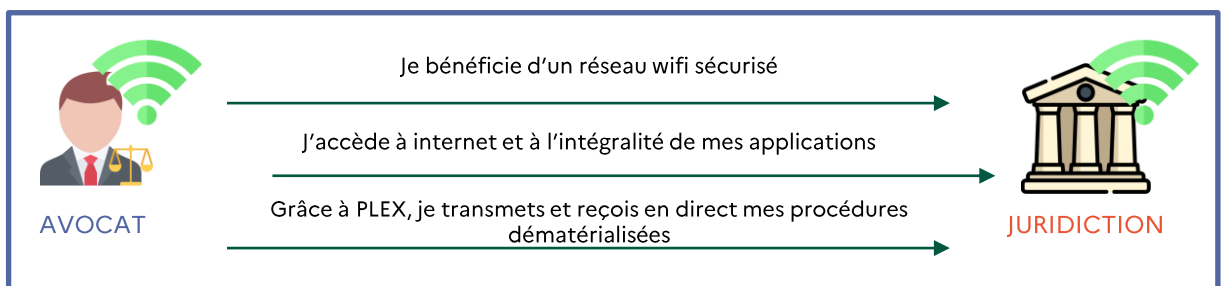
Dans le cadre du programme PPN, des outils sont mis à disposition des juridictions au travers du **STORE PPN** (CEP, NOTIDOC, PLINE, PLEX,...) qui favorisent **l'acculturation des juridictions au numérique** à travers une digitalisation progressive. Les modalités de déploiement sont plus souples et s'opèrent sur la **base du volontariat** tout en s'adaptant aux besoins métiers et organisationnels des juridictions.

La prise en main de ces outils se fait de **façon autonome** par le biais d'un **kit d'accompagnement** (*guide de présentation, guide d'utilisation, FAQ...*) proposé par la DP PPN.

La mise à disposition du WIFI AVOCAT au travers du Store PPN :

Depuis juillet 2021, le programme PPN met à disposition des avocats le Wi-Fi Avocat dans les juridictions qui bénéficient déjà du réseau adapté.

Les avocats inscrits au RPVA peuvent désormais bénéficier de ce réseau wifi sécurisé et dédié à l'exercice de leur profession directement au sein des juridictions.

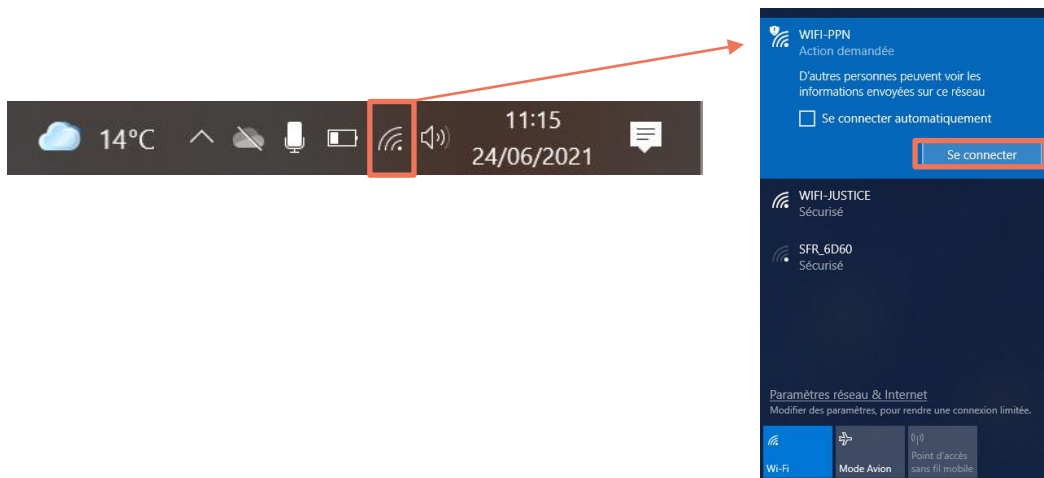


Se connecter au réseau « WIFI-PPN-AVOCAT »

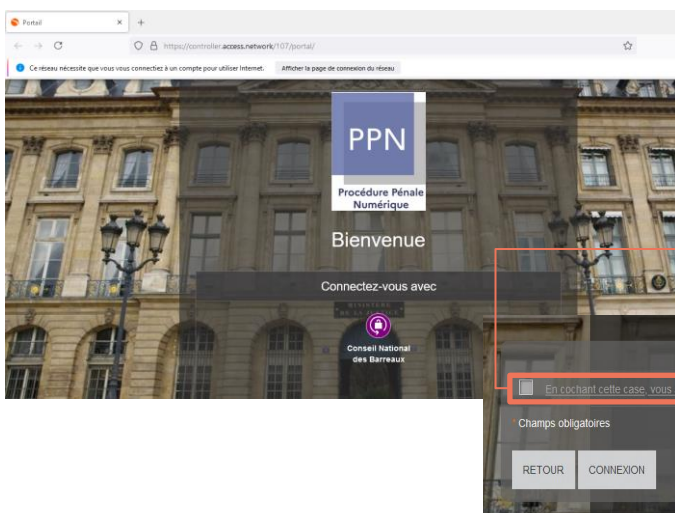
Le WIFI AVOCAT est disponible sous le nom « WIFI-PPN-AVOCAT » dans les accès internet disponibles en juridiction.

Modèle Opératoire

- 1 Dans votre barre de tâche Windows, cliquer sur l'icône « WIFI » afin de visualiser le réseau « WIFI-PPN-AVOCAT ». Cliquer sur « Se connecter ».



- 2 Une fois connecté au réseau, le portail s'ouvre automatiquement dans le navigateur par défaut de l'ordinateur.



Afin d'utiliser le service, veuillez accepter les CGU.

- Si le navigateur est déjà ouvert, alors un nouvel onglet s'ouvrira
- Dans le cas où le navigateur ne s'ouvre pas automatiquement lors de la connexion au Wi-Fi Avocat, pour avoir accès au portail de connexion e-dentitas, nous vous invitons à suivre le lien suivant : <https://controller.access.network>. Celui-ci vous permettra d'accéder au portail de connexion du Wi-Fi Avocat.



Se connecter au réseau « WIFI-PPN-AVOCAT »

- 3 Insérer votre clé RPVA puis, après avoir cliqué sur le symbole violet de connexion, saisir le code de votre clé.



Vous êtes désormais authentifié et vous pouvez commencer votre navigation sur internet.

Vous n'avez pas votre clé RPVA sur vous ou vous n'en possédez pas ?

- 4 Afin de récupérer votre code d'accès unique (OTP), rendez-vous sur votre plateforme sécurisée « e-dentitas » et renseignez votre identifiant CNBF et le mot de passe lié.

e-dentitas
Identités et Délégations

Espace sécurisé des Avocats
Connectez-vous avec votre clé de certification ou votre identifiant/mot de passe/OTP

Identifiant CNBF : * 999015

Mot de passe : *

* : Champs requis

Connexion

Vous disposez d'une clé ? Pour vous identifier avec votre clé, insérez-la, fermez le navigateur puis réessayez.

Se connecter au réseau « WIFI-PPN-AVOCAT »

- 5 Une fois l'identifiant et le mot de passe validés, vous allez recevoir un code à 6 chiffres par sms sur votre téléphone. Il s'agit de l'OTP à renseigner pour finaliser votre authentification.

e-dentitas
Identités et Délégations

Code d'accès unique (OTP)

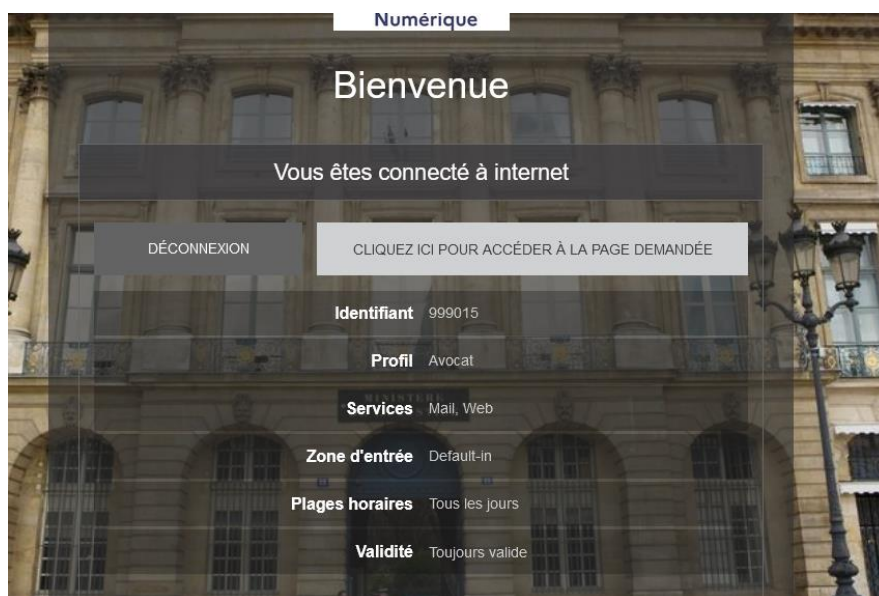
Saisissez le code que vous venez de recevoir par SMS : *

* : Champs requis

Connexion

Vous disposez d'une clé ? Pour vous identifier avec votre clé, insérez-la, fermez le navigateur puis réessayez.

- 6 Vous êtes désormais authentifié et vous pouvez commencer votre navigation sur internet.



Le support « E-assistance »



Pour tout incident lié à un problème d'authentification ou à l'accès au portail de connexion :

- Vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe ?
- Votre numéro CNBF est incorrect ?
- Vous ne parvenez pas à vous connecter à e-dentitas ?
- Le portail de connexion au WI-FI ne se charge pas après authentification ?

... Rapprochez-vous de votre **support e-assistance** !



- par téléphone, 0 970 823 321 (coût d'une communication locale)
- ou
- par email, assistance@cnb.avocat.fr

Foire aux questions

QU'EST-CE QU'UN IDENTIFIANT CNBF ?	L'identifiant CNBF est un numéro unique utilisé par la Caisse Nationale des Barreaux Français. Il est remis dans les premières semaines qui suivent votre inscription
OÙ PUIS-JE TROUVER MON IDENTIFIANT CNBF ?	Votre identifiant CNBF figure sur votre carte professionnelle (6 premiers chiffres)
COMMENT CRÉER MON COMPTE E-DENTITAS ?	Veuillez suivre la procédure indiquée : https://assistance.cnb.avocat.fr/hc/fr/articles/360019942920-Je-souhaite-cr%C3%A9er-mon-compte-sur-e-dentitas-Comment-faire-
APRÈS CRÉATION DE MON COMPTE E-DENTITAS, PUIS-JE ME CONNECTER DIRECTEMENT ?	Attention, la création de votre compte e-dentitas n'est pas immédiate et suppose notamment la vérification de votre qualité d'avocat. Vous ne pourrez pas vous connecter directement après création de votre compte.